

AFFAIRE N° 20. - Appel d'Offres restreint pour la fourniture d'agrégats.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Comme les années précédentes, la Commune de Saint-Denis doit lancer un appel d'offres restreint pour la fourniture d'agrégats au titre de l'année 1974, pour l'entretien des routes, des écoles, des jardins publics.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le cahier des charges type établi à cet effet ;
- de m'autoriser à lancer un appel d'offres restreint ;
- de m'autoriser à passer un marché avec le fournisseur présentant l'offre jugée la plus avantageuse.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. CHANE KUNE. - Il faudrait noter que la Commission des Finances et la Commission des Travaux Publics ont émis le voeu que les livraisons des agrégats soient un peu plus contrôlées.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

in
 Saint-Denis, le 1er Octobre 1973
 Pour le Siept
 Le Secrétaire Général
 s. signé : S. Dussel
 Pour copie certifiée conforme
 Le Directeur des Affaires Trésorières
 R. Dussel